



Multiple amendes stationnement

Par **Franck**, le **22/06/2011 à 19:08**

Bonjour,rrrnJe viens de recevoir un 'Avis avant poursuite judiciaires' du cabinet 'SCP Krief' concernant le paiement de 10 amendes pour stationnement irrégulier soit 379 euro a payé immédiatement.rnrnEst-ce que cette pratique est légal et normal ?rnrnSachant que je n'ai pas reçu d'avis de paiement par courrier, seulement l'amende sur le pare brise lors de l'infraction.rnrnDe plus, en général, les amendes de stationnement font l'objet d'un courrier sans majoration s'ils sont payés immédiatement hors dans mon cas je n'ai pas eu cette possibilité.rnrnMerci d'avance pour votre réponse.

Par **mimi493**, le **22/06/2011 à 19:31**

Non, les amendes pour stationnement ne font pas l'objet de relance, la majoration vient automatiquement avec le temps